

les travaux du comité en activité politique imbue d'esprit de parti, peut-être acrimonieuse, plus soucieuse d'établir si le gouvernement avait raison de recourir en octobre dernier à la loi sur les mesures de guerre que d'étudier la question vitale et peut-être cruciale sur laquelle s'appuie la motion du gouvernement, c'est-à-dire étudier, faire enquête et rapport sur le genre de mesure législative dont on a besoin pour faire face aux situations d'urgence qui pourraient se présenter et qui mettraient en danger l'existence du gouvernement et le maintien de la paix et de l'ordre public?

Je l'ai déjà dit; le gouvernement a invoqué la loi sur les mesures de guerre à contrecœur. Il doit en accepter l'entière responsabilité, ce qu'il fait d'ailleurs. Lorsqu'il a décidé de l'invoquer, le gouvernement était convaincu que c'était là le parti indiqué, nécessaire et justifiable à prendre. Il en est encore convaincu pour ce qui est des événements d'octobre. En dernière analyse, le gouvernement devra répondre de sa décision aux électeurs canadiens. Le gouvernement le reconnaît et l'accepte.

Une chose me trouble, entre autres, en écoutant les discours des députés d'en face sur la motion et l'amendement: je ne cesse de me demander ce qu'ils auraient fait s'ils avaient eu à assumer les responsabilités du gouvernement en octobre. La réponse est aussi troublante que claire: ils auraient été incapables de prendre les décisions catégoriques qui s'imposaient pour relever le défi des terroristes.

Dans le cas du député de York-Sud (M. Lewis), la chose est certaine d'après ses propres paroles, qui figurent à la page 5796 du Hansard: il n'aurait fait absolument rien. Voici ce qu'il a dit dans son discours mercredi dernier:

Je suis contre toute mesure législative spéciale, et contre la motion parce qu'elle met l'accent sur la nécessité d'une loi spéciale, ce que je ne reconnais pas.

Voilà les mots qu'il a dits à la Chambre. Il serait intéressant de les ajouter au mémoire adressé au premier ministre (M. Trudeau) le 22 octobre dernier par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) et auquel ce dernier a fait allusion à la Chambre le 4 novembre dernier, comme en témoigne le compte rendu à la page 892. Il écrivait alors...

**M. Woolliams:** Je soulève la question de privilège. Je suppose que le ministre a l'intention de nous en donner lecture maintenant. Cela n'a rien à voir avec notre parti mais touche les principes qui nous guident ici à la Chambre. C'est le premier ministre qui avait demandé le mémoire en question. Le ministre de la Justice prétend-il maintenant que rien ne laisse supposer que ce que l'ancien chef du Nouveau parti démocratique écrivait alors était confidentiel?

**L'hon. M. Turner:** Je ne vois rien qui m'empêcherait de donner lecture de cette correspondance puisqu'elle était publique. Nous avons pris la précaution de vérifier auprès du chef du parti en cause. En outre, il en a lui-même parlé lors de son intervention le 4 novembre dernier. Je crois que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a aussi fait connaître sa réponse publiquement.

**L'hon. M. Stanfield:** J'ai oublié.

• (4.10 p.m.)

**L'hon. M. Turner:** De toute façon, d'après cette note, l'honorable représentant et ses collègues ont cru qu'il était souhaitable d'adopter une loi d'exception prévoyant les pouvoirs nécessaires, bien que limités, pour faire face à une crise nationale consécutive à une insurrection réelle ou appréhendée en temps de paix. On faisait ensuite quelques suggestions à propos de cette loi. Ces suggestions figurent dans onze rubriques relatives aux dispositions que devrait comprendre la nouvelle mesure législative. Je ne parviens pas à saisir les raisons du changement d'attitude manifesté par le nouveau chef du NPD par rapport à la réponse donnée par son prédécesseur au premier ministre (M. Trudeau) quant à la nécessité d'une nouvelle loi en temps de paix.

**Une voix:** Nous avons appris beaucoup de choses depuis lors.

**L'hon. M. Turner:** Il me semble qu'il y a là un certain opportunisme. Après avoir entendu les arguments développés à la Chambre, nous enregistrons cet illogisme, et on nous l'a servi de nouveau aujourd'hui. Cet argument revient à dire que le gouvernement a commis une erreur en invoquant la loi sur les mesures de guerre en octobre dernier. Il s'ensuit qu'il n'est point besoin d'avoir recours à des mesures législatives spéciales pour faire face aux crises susceptibles de se produire de temps à autre, à l'avenir, au sein de la société canadienne du fait de l'anarchie ou de la violence. C'est ce genre d'illogisme que l'on nous a servi. Cette mesure n'était pas nécessaire en octobre, elle n'est pas nécessaire à l'heure actuelle et tout ce débat est superflu. Il vaudrait bien mieux adopter l'amendement du député de Calgary-Nord (M. Woolliams).

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Si le ministre de la Justice veut citer ou paraphraser mes propos, j'espère qu'il le fera convenablement.

**L'hon. M. Turner:** Je ne vous citais pas.

**M. Woolliams:** Vous avez évoqué mon amendement et mes propos. Monsieur l'Orateur, je serai bref. Si une mesure législative est nécessaire, un comité devrait en faire l'étude. C'est ce que le ministre de la Justice a dit la dernière fois que la question a été débattue à la Chambre et alors que nous avons adopté certaines mesures pour faire face à une crise. En conséquence, j'estime que le comité devrait pouvoir étudier les crises similaires. Il devrait être autorisé à analyser la crise précédente et l'action du gouvernement afin de décider si de nouvelles mesures sont nécessaires et, le cas échéant, de quel genre elles devraient être. Puisque le ministre s'est engagé dans cette voie, j'espère qu'il me paraphrasera convenablement, avec exactitude et honnêtement.

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, je vais disposer de cette question de privilège très rapidement. Je ne paraphrasais ni ne citais le député. Je résumais les arguments invoqués au sujet de l'amendement. Le député n'est pas assez susceptible pour croire, j'espère, que toutes mes remarques s'adressaient à son exposé. J'ai parlé de l'amendement présenté par le député de Calgary-Nord.